



Nº 912140

Par devant M<sup>rs</sup> Custache Edouard Benol et son collègue Notaires à Port au Prince soussignés. Et a comparu.

Monsieur. Stephen Duroseau propriétaire, demeurant Duch. Jaumes et domicilié à Port au Prince. 1929.

Lequel a, par ces présentes, vendu avec toutes les garanties de fait et de droit

A la Haytian American Sugar Company société anonyme ayant son siège social à Wilmington (Etats Unis d'Amérique et son principal établissement à Port au Prince ce a cepté pour elle par Monsieur Edgard Elliott. Président de son Conseil d'Administration demeurant à Port au Prince, domicilié à New York. (Etats Unis d'Amérique)

La Quantité de Un hectare, vingt neuf ares et quatre centiares ou Un carreau de terre dépendant de l'habitation Lerebours sis dans la Plaine du Cul de Sac, deuxième section des Varrues commune de la Croix des Bouquets; laquelle quantité de terre est bornée savoir: au Nord par la Jacco et Docteur Pierre Charles; au Sud par Geoffard Pierre; à l'Est par Docteur Pierre Charles et à l'Ouest par le canal de Bartadeau suivant plan et procès verbal d'arpentage de Pierre Vital en date du Huit Octobre mil neuf cent vingt cinq enregistré

Cel d'ailleurs que cet immeuble se possède et comporte sans en rien excepter ni réserves

Et Acquiesce en vertu des présentes et à compter de ce jour peut en jouir et en disposer en toute et pleine propriété

Monsieur. Stephen Duroseau. peut disposer de l'immeuble par lui présentement vendu au moyen de l'acquisition qu'il en avait faite des sieurs et dames. Deudonné. Charles. Anna Charlot. épouse Charles Féu et Amélie Charlot suivant acte au rapport de M<sup>r</sup> Deudonné Charles

Expédition  
Première

1

et son collègue Notaires en cette ville en date des. six Decembre mil  
neuf cent vingt cinq et vingt Septembre mil neuf cent vingt six en  
registre et transcrite.

Les conjoints Charlot en étaient propriétaires pour l'avoir re-  
cueilli dans la succession de feu le Docteur Chaulet Cousaint  
Charlot. leur père dont ils sont les seuls héritiers

Feu le Docteur Chaulet Cousaint Charlot en était  
maître comme faisant partie d'une quantité de cinq carreaux à lui  
adjudicés lors de la mise en vente aux enchères publiques des biens de pen-  
c d'ant. de la succession de feu Batasteau Corbours. suivant  
procès verbal dressé par M<sup>e</sup> Nébert Villenay ci. devant  
Notaire en cette ville le vingt trois Octobre mil neuf cent vingt  
enregistré

Monsieur Stephen Duroseau a déclaré que le bien  
est libre de toutes charges et d'hypothèques

La présente Vente est faite pour et moyennant la som-  
me de Cinquante dollars. que le Vendeur reconnaît avoir  
reçue. Dont Quittance

Dont l'exécution des présentes, les parties élisent domicile  
en leurs demeures sus indiquées. Dont acte.

Fait et passé à Port au Prince en notre Etude et au  
Duroseau de la Guytlan American Sugar Co. ce jour Quatre  
vingt Janvier mil neuf cent vingt neuf

Et après lecture, les parties ont signé avec nous Notaires  
sept mots rayés nuls, un renvoi bon.

Ainsi signé en pareil endroit de la minute des présentes  
Duroseau. Edgard. Elliott, S. Villard not. C. Renol  
not.

Ensuite est écrit: Enregistré à Port au Prince le Dix sept  
Janvier mil neuf cent vingt neuf folio 4/5. R<sup>e</sup> case 19. du registre  
D. 16<sup>e</sup> 5 des actes civils. Terrain Droit proportionnel. Un dollar.  
sept mots rayés nuls. Le Directeur Principal de l'Enregistrement  
signé) Cam. Pierre Louis. Le Contrôleur (signé) Cyrus  
Lauriel.

Collationné  
r. Héris

Ensuite est encore écrit: Le Conservateur des Hypothèques  
de Port au Prince, certifie avoir opéré le dix sept Janvier  
mil neuf cent vingt neuf la transcription de la vente des autres  
parts au 76° 323 du Vol. 37, à ce destiné. En foi de quoi le  
présent Certificat est délivré, au vu de la loi, à toutes fins  
utiles

Port au Prince le 17 Janvier 1929.

Percu

1<sup>re</sup> sur \$ 50 soit \$ 0.50  
Ecriture 1.50  
Certificat 1.25  
2.75

Le Conservateur (signé) Louis Pierre Louis  
Pour Copie Conforme.

*L. P. Louis*  
24

